

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: XPR-1HC - 1 CARTOUCHE 310ML XPR 1H FC-HM COLLE PB (DINITROL 501 FC-HM)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Secteur d'utilisation

SU3, SU17, SU22

SU3, SU17, SU21, SU22

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Catégorie du procédé PROC1-5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9-11, PROC13-14, PROC 19, PROC21 **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC5, ERC8c, ERC8d, ERC8f

Catégorie de l'article Not applicable

Emploi de la substance / de la préparation Colle

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

PR PRO marque de AURILIS Group

14 Rue Pierre Boulanger

63 017 CLERMONT-FERRAND cedex

Tel : +33 (0)4 73 420 420 FAX : +33 (0)4 73 242 732

Service en charge de la fiche de données de sécurité : qualite@aurilis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France +33 (0) 1.45.42.59.59 INRS/ORFILA; <http://www.centres-antipoison.net>

Belgisch Antigifcentrum +32(0)70 245 245

Giftnotruf D-Berlin +49(0)30 30686 790 Beratung in Deutsch und Englisch.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Sensibilisant

R42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane ☒ Xn R20-40-48/20; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ☒ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ☒ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,3-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.* **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.* **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**Température de stockage:** 0 - 35 °C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.* **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: **DINITROL 501 FC-HM**

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****1333-86-4 noir de carbone**VME Valeur à long terme: 3,5 mg/m³**101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**VME Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm
AR, C2**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A

Protection des mains:

Gants de protection (DIN EN 374)

Des gants résistant aux produits chimiques avec un étiquetage CE

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Ramollissement possible des callosités en portant des gants hermétiques à l'air.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection (DIN EN 166)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

(suite de la page 4)

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	270 °C

Point d'éclair > 100 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: > 300 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	0,4 Vol %
Supérieure:	2,9 Vol %

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C:	1,21 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

Teneur en substances solides: 99,8 %

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité****10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

Oral LD50 4700 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4h 370 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**de la peau:** Pas d'effet d'irritation.**des yeux:** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation:** Sensibilisation possible par inhalation.**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

EC50 >100 mg/l (bacteria)

EC50/24h >1000 mg/l (daphnia)

LC50 > 100 mg/l (fish)

LC50/96h >1000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 6)

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 No ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transportADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:**Marine Pollutant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:** Tableau des maladies professionnelles: N° 84**Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	0,3-<1

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, compris règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression : 26.05.2015

Révision: 26.05.2015

Nom du produit: DINITROL 501 FC-HM

(suite de la page 7)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**Le mélange de substances contient pas de SVHC (Substances of Very High Concern, <http://echa.europa.eu>)**EU-VOC:** 0,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- R20 Nocif par inhalation.
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
 R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Acronymes et abréviations:

- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**